



Sentiers dans les parcs nationaux des montagnes ne nécessitant pas un permis d'exploitation commerciale pour guide

Vous trouverez ci-dessous une liste énumérant principalement de courts sentiers à chaussée durcie qui mènent à des attractions de l'avant-pays et qui sont couramment empruntés par l'industrie des voyages en autocar. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un permis d'exploitation commerciale pour guide pour ces sentiers parce qu'ils ont été conçus pour des niveaux d'affluence élevés. Ces secteurs peuvent accueillir des groupes comptant un plus grand nombre de personnes que la limite précisée pour les catégories d'activités guidées en plein air. Le personnel du parc les recommande à des groupes nombreux, tels que des groupes scolaires, afin d'éviter la congestion sur les sentiers de randonnée plus étroits. Les entreprises qui accompagnent des clients sur un sentier figurant sur la liste qui suit doivent obtenir un permis d'exploitation commerciale de base pour les parcs nationaux des montagnes. Cependant, pour offrir des activités guidées sur des sentiers non énumérés sur la liste qui suit, votre entreprise doit obtenir un permis d'exploitation commerciale pour guide.

Que les clients soient pris en charge par un guide ou déposés au point de départ du sentier, l'entreprise entretient une relation de confiance avec le groupe et est responsable de sa sécurité.

Parcs Canada se réserve le droit de modifier cette liste, au besoin, selon l'évolution des circonstances, des facteurs environnementaux, des évaluations environnementales, de la sécurité publique et d'autres exigences et considérations opérationnelles.

PARC NATIONAL BANFF

- Toutes les voies d'arrêt
- Tous les sentiers du lotissement urbain de Banff (incluant des chutes Bow Falls au pont de la rivière Bow) – *Communiquez avec la Ville de Banff pour connaître les exigences en matière de permis à l'intérieur des limites de la ville.*
- Boucle Fenland
- Sentiers d'interprétation du lieu historique Cave and Basin et boucle du Marais
- Du canyon Sundance à la baie Rainy
- Du canyon Johnston aux chutes inférieures (du 1^{er} mai au 31 octobre)
- Sentier de la Rivière-Spray – tronçon est jusqu'au sentier de la Carrière-Spray
- Promenade du Pic-Sanson
- Sentier d'interprétation des Cheminées-des-Fées
- Sentier de l'Héritage
- Aire de pique-nique du Lac-Johnson (un permis est exigé pour le bord du lac et les zones environnantes)
- Upper et Lower Bankhead
- Du bord du lac Minnewanka jusqu'au canyon Stewart
- Sentier du Bord-du-Lac-Louise
- Sentier du Bord-du-Lac-Moraine
- Sentier de l'Éboulement au lac Moraine
- Sentier d'interprétation du Sommet-Bow





PARC NATIONAL YOHO

- Belvédères et voies d'arrêt
- Sentier des Chutes-Takakkaw
- Du pont naturel à la rivière Amiskwi (ancien cercle de feu)
- Sentier du Bord-du-Lac-Emerald
- Sentier Tally-Ho
- Sentier du Lac-O'Hara
- Sentiers du camping du Ruisseau-Hoodoo et cheminées des fées Leancoil
- Sentier des Chutes-Wapta

PARC NATIONAL KOOTENAY

- Belvédères et voies d'arrêt
- Boucles de l'Épilobe
- Sentier de nature du Canyon-Marble
- Sentier de nature des Sources-Paint Pots
- Sentier du Lac-Cobb
- Sentier de la Remise-en-État-du-Secteur-Redstreak
- Boucle Redstreak
- Camping Redstreak
- Sentier des Genévriers
- Canyon Sinclair

PARC NATIONAL JASPER

- Belvédères et voies d'arrêt
- Sentier 125 des Chutes-Sunwapta (*chutes inférieures*) et sentier traversant le pont Sunwapta
- Sentier 71 des Chutes-Athabasca
- Sentier 41 du Passage-du-Glacier au mont Edith Cavell (*sentiers inférieurs, à l'exclusion des prés Cavell*)
- Sentier 7f du Canyon-Maligne, du stationnement au deuxième pont (remarque : il faut un permis distinct pour accompagner des groupes dans le canyon en hiver)
- Boucle 4d du Lac-Annette (pour personnes à mobilité réduite)
- Sentier 31 de la Mine-Miette
- Boucle 35 de la Source-des-Sources
- Sentier 17 de l'Île-Pyramid
- Sentier 25 au bord du lac Maligne
- Sentier 33 du Point-de-Vue-sur-Jasper House
- Sentier 53 de l'Avant-Front/sentier 52 du Front-du-Glacier-Athabasca*

***Les groupes qui veulent se rendre sur la glace proprement dite doivent être conscients de ce qui suit :**

- Tous les groupes commerciaux qui s'aventurent sur la glace doivent être dirigés par un guide de ski, alpin ou de montagne agréé par l'ACMG.
- Il incombe à l'entreprise de s'assurer que son assurance-responsabilité est suffisante pour couvrir les déplacements sur la surface d'un glacier.





PARC NATIONAL DES GLACIERS

- Belvédères et voies d'arrêt
- Sentier de la Prucheraie
- Sentier du Jardin-de-Rocaille
- Sentier du Ruisseau-Loop
- Sentier des Rails de 1885
- Sentier de Glacier House
- Sentier des Chutes-du-Ruisseau-Bear

PARC NATIONAL DU MONT-REVELSTOKE

- Belvédères et voies d'arrêt
- Promenade du Chou-Puant
- Sentier des Cèdres-Géants
- Sentier Soren-Sorensen : boucles de 2 km et de 5 km
- Sentier des Bois-de-l'Inspiration
- Tous les sentiers courts au sommet du mont Revelstoke :
 - Sentier du Buttereau-Eagle;
 - Sentier du Lac-Balsam;
 - Sentier de la Tour-de-Guet;
 - Sentier des Premiers-Pas/promenade des Prés-dans-le-Ciel;
 - Sentier Koo Koo Sint;
 - Sentier des Parapets;
 - Sentier du Lac-Heather
 - Sentiers de raccordement du Sommet.

PARC NATIONAL DES LACS-WATERTON

- Belvédères, aires de pique-nique et voies d'arrêt
- Boucle du Lotissement-Urbain
- Sentier de la Colline-Prince of Wales/boucle de la Baie-Emerald
- Sentier du Lac-Linnet
- Aire de fréquentation diurne Red Rock
- Sentier du Canyon-Red Rock
- Sentier des Chutes-Blakiston
- Lieu historique national du Premier-Puits-de-Pétrole-de-l'Ouest-Canadien
- Exposition et sentier Oil City
- Aire de fréquentation diurne du Lac-Cameron